



Pour la Cité humaine – Les Droits du piéton

7, rue Major Martin – 69001 LYON

Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975

Date : 12 octobre 2020

Rédacteur : Pierre RAUZADA
Président des Droits du piéton
pierre-henri.rauzada@orange.fr
www.pietons69.e-monsite.com

Objet : créer sur chaussée du stationnement pour scooters et motos.

Lyon / Déplacements & Stationnement – Fiche 50

A l'attention de madame Marielle PERRIN
Adjointe à la Maire du 5e Adt

Madame,

Lors de notre visite de terrain du 11 septembre dernier, vous avez vu des scooters et motos stationnés sur la partie piétonne, côté sud, de la belle place Bourgneuf située dans les 5e et 9e arrondissements.

Chacun sait que les 2 roues motorisés connaissent et vont connaître encore une croissance très forte dans l'espace urbain. Il faut donc créer du stationnement sur chaussée pour éviter que ces 2 roues motorisés n'envahissent les trottoirs et places piétonnes, comme c'est déjà d'ailleurs le cas.

Les deux photos jointes à ce courrier en page 2 sont sans appel : côté sud, ce jour-là, **il y avait 10 scooters et motos stationnés sur la place piétonne !** Or, c'est tous les jours, absolument tous les jours qu'il y a entre cinq et dix 2 roues motorisés qui stationnent à cet endroit.

Le côté nord de la place Bourgneuf connaît aussi le même envahissement et donc je vais entreprendre une démarche identique auprès de M. Quentin CARPENTIER, adjoint à la Maire du 9e Adt.

Aussi, comme il est impossible de créer du stationnement sur chaussée dans la contre-allée où il y a des arceaux pour vélos et la grande station Vélo'v, je vous écris pour demander **la suppression de deux places de stationnement automobile, côté quai, au droit du 55 quai Pierre Scize, comme le montre la photo en page 3.** Une seule place de stationnement supprimée sera insuffisante, c'est une certitude.

A la Mairie du 5e Adt, à la Mairie centrale de continuer et même d'accroître ce qui a déjà été entrepris durant la mandature précédente : créer du stationnement 2 RM sur chaussée en supprimant du stationnement automobile.

De plus, un jour ou l'autre, et nous l'espérons fortement pour cette mandature 2020-2026, des Elus auront le vrai courage politique de faire payer ce stationnement sur chaussée, ce qui de facto conduira **enfin** la Police municipale à verbaliser les 2 RM stationnés sur l'espace piétonnier.

Je vous adresse, Madame l'Adjointe à la Maire, mes sincères salutations.

Pierre RAUZADA

Copie pour information :

- M. Valentin LUNGENSTRASS / Adjoint au Maire de Lyon
- M. Quentin CARPENTIER / Adjoint à la Maire du 9e Adt
- M. Norbert KELLER-MAYAUD / Directeur Mobilité Urbaine – Ville de Lyon
- Conseil de quartier « Quartiers Anciens »
- Le Progrès-Quartiers

Photos prises au même moment, en septembre 2020 : six 2 RM sur la photo du haut, quatre sur la photo du bas.



Voilà les deux places de stationnement automobile que nous demandons de supprimer pour les remplacer par du stationnement pour les 2 RM.
Avec bien sûr le mobilier adéquat : des quilles avec double-attaches pour chacune, et un panneau de signalisation.

